



SAINT GILLES
CROIX DE VIE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PORTANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR UNE ACTIVITE DE PISCINE SUR LE REMBLAI DE LA GRANDE PLAGE

Objectif : favoriser l'apprentissage de la natation et l'appréhension de l'eau pour les usagers de la Grande Plage en saison estivale

Période d'intervention : du 1^{er} juin au 30 septembre sur une période de 5 ans (2026/2030). La période d'exploitation inclut la période de montage et démontage des installations.

La Ville de SAINT GILLES CROIX DE VIE propose un emplacement d'une surface totale de 200 mètres carrés situé avenue Maurice Perray à Saint Gilles Croix de vie pour y accueillir une piscine hors sol en matériaux démontables et transportables, dans les conditions suivantes :

- Ouverture du lundi au dimanche, **du 1^{er} juin au 30 septembre**, en continu, de 08h30 à 23h00
- Proposition d'activités aquatiques adaptées pour les enfants et adultes sous la responsabilité du personnel de la piscine
- Accueil de tout type de public en toute sécurité et assurer la sécurité de la piscine lors de sa fermeture
- Respect de la sécurité sanitaire en s'assurant de la qualité de l'eau du bassin avec un suivi quotidien
- Remise en l'état du site entre chaque période d'exploitation

Localisation et superficie (200m²)



Redevance d'occupation du domaine public : 745€ par an

- Le paiement sera à adresser au plus tard le 1er juillet de chaque année en une fois, auprès des Finances Publiques, après réception d'un titre.
- La redevance est révisable chaque année le 1^{er} mars.
- La révision est effectuée en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation « indice d'ensemble-ensemble des ménages (hors tabac) publié par l'INSEE, ou en cas de suppression, indice équivalent.
- La première année d'exploitation, la redevance sera calculée et perçue au prorata de la période réellement occupée par le titulaire.

Forme juridique de l'occupation :

- Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime selon l'article L2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (en vigueur au lancement de la consultation).
- Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée entre la commune et l'occupant. Elle est conclue sous le régime des occupations du domaine public non constitutives de droits réels. Le projet de convention est annexé au présent avis d'appel public à la concurrence.

MOYENS TECHNIQUES FOURNIS A MINIMA PAR L'OCCUPANT :

- PC saisonnier : un permis de construire saisonnier valant ERP (établissement recevant du public) devra être délivré. Il devra être conforme au Plan Local d'Urbanisme de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur et compatible avec la charte architecturale de la Grande Plage ci-annexée (délai de 5 ans maximum).
- Enseigne : en cas de pose d'une enseigne, une demande d'autorisation d'enseigne devra être obtenue, conforme au Règlement Local de Publicité de Saint Gilles Croix de Vie.
- Montage/démontage/stockage/transport et propriété de biens : le candidat sera totalement indépendant dans la mise en œuvre de son exploitation commerciale.
- Raccordement en eau, électricité possible : le candidat devra effectuer les démarches auprès des distributeurs d'énergie et de fluide.
- Installation électrique et sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du Public : Le candidat devra faire vérifier à ses frais, par un organisme agréé, au début de chaque saison, les installations électriques et la sécurité des personnes contre les incendies.
- Hygiène : le candidat devra obtenir un avis favorable des services de l'ARS et adresser une copie à la Ville. Il devra effectuer des prélèvements réguliers en lien avec les organismes compétents et les mettre à disposition du public sur son exploitation.
- Gestion autonome et tri des déchets : le candidat pourra contacter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie si les conditions réglementaires sont respectées ou un autre organisme pour la collecte des ordures ménagères et s'engage à ne pas utiliser les poubelles de tri en dehors de son périmètre d'intervention.



SAINT GILLES CROIX DE VIE

Limiter des déchets uniques : le candidat s'engage à limiter le nombre de déchets uniques par ses propres moyens techniques.

- Accessibilité : le candidat devra mettre en accessibilité son emplacement et ses équipements aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient nageuses ou accompagnatrices. Toute incapacité technique devra être justifiée et des solutions alternatives d'accessibilité seront proposées. L'accessibilité aux autres types de handicap, non moteur, devra également être prise en compte.
- Se conformer à la réglementation du Code du travail, du Code du commerce et au Code de la Santé Publique

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Bilan annuel : le candidat fournira, chaque année N+1, avant le 1^{er} mars, la déclaration de son chiffre d'affaires réalisé au titre des activités exercées sur le site, objet de l'autorisation d'occupation.
- Impôts : le titulaire devra seul supporter la charge des impôts et taxes relatives à l'autorisation d'urbanisme.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET PROPOSITION A FOURNIR COMPRENNANT LES ELEMENTS SUIVANTS :

Capacité juridique - situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- La fiche « candidature » ci-jointe complétée,
- Photocopies de la carte d'identité et, le cas échéant, de la carte de commerçant en cours de validité,
- Extrait k-bis de moins de 3 mois,
- Justificatifs de la capacité économique et financière, d'expériences, références, et capacités techniques en lien avec l'activité demandée, et notamment :
 - o Documents de la DRAJES habilitant à l'exercice d'une activité de piscine,
 - o Diplômes des enseignants de la piscine relatifs à l'exercice d'activités aquatiques et à la sécurité des personnes,

Capacité technique et professionnelle

- Une note de 2 pages maximum expliquant le fonctionnement du projet (concept, jours et horaires d'ouverture, organisation, tarifs, nombre de salariés, température de l'eau pour le public, mesures sanitaires de gestion, accessibilité) et une description architecturale et environnementale (intégration paysagère de la piscine, matériaux, mobilier, raccordements aux réseaux, chauffage de l'eau de baignade, gestion et tri des déchets, utilisation de sacs biodégradables, mégotier),
- Un plan de masse des installations projetées sur l'emplacement et des accès,
- Une projection graphique avant/après du projet avec insertion environnementale dans le paysage,
- Des photographies du matériel utilisé,

Capacité économique et financière

- Un compte prévisionnel d'exploitation recensant l'ensemble des dépenses et des recettes sur la durée d'autorisation.

Modalités de jugement des offres :

La Commune de Saint Gilles Croix de Vie, en tant que gestionnaire, retiendra une offre conformément aux critères d'attribution pondérés suivants :

- critères en lien avec le contexte : organisation de la prestation, lien avec le site d'implantation, public ciblé, tarifs de vente ; note sur 20 - pondération à 20 %
- critères en lien avec la qualité du projet : équipement (état et fonctionnalité), intégration du projet dans l'environnement et durabilité : note sur 20- pondération à 40 %,
- critères économiques et sociaux : solidité et réalisme du compte prévisionnel d'exploitation, capacité d'investissements, emplois créés ou conservés : note sur 20- pondération à 40 %.

Le gestionnaire se réserve la possibilité de demander des précisions au cours de l'analyse des offres et d'organiser des auditions avec un ou plusieurs candidats.

La proposition complète portant la mention « Lot piscine remblai Grande Plage » est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches-securises.fr> **au plus tard le 5 janvier 2026 à 12h.**

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées, **au plus tard dix jours ouvrés avant la date limite de remise des propositions.** La demande écrite sera adressée via le profil acheteur sur le site marchés sécurisés.



SAINT GILLES
CROIX DE VIE

FICHE CANDIDATURE

NOM DE L'ENTREPRISE :

NOM DU RESPONSABLE :

TELEPHONE : SIRET :

MAIL :

ADRESSE DU SIEGE :

CODE POSTAL : VILLE :